

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CONTRÔLE ET
MODERNISATION DE LA
POLITIQUE DE LA
CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT
ROUTIERS



PROGRAMME 753

**CONTRÔLE ET MODERNISATION DE LA POLITIQUE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT ROUTIERS**

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie GAUTIER-MELLERAY

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 753 : Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers » contribue à la modernisation de l'action publique en finançant le dispositif du procès-verbal électronique (PVe), dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Le dispositif du « PVe » substitue au carnet à souche des outils mobiles de verbalisation. L'infraction est constatée dans cet outil électronique dédié qui transmet directement les données au centre de traitement (CNT) de Rennes. L'avis de contravention, au stade forfaitaire, est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du contrevenant et, depuis 2018, aux personnes mises en cause pour des délits pouvant faire l'objet d'une procédure d'amende forfaitaire (conduite sans permis, conduite sans assurance, usage de stupéfiants).

Une telle dématérialisation a permis de réduire les coûts de gestion grâce à la suppression de tâches matérielles répétitives. La centralisation du traitement des messages d'infraction offre également un gain important de productivité. Avec l'extension de la procédure de l'amende forfaitaire à certains délits, ce traitement contribue à la transformation de la procédure pénale, à l'allègement des tâches des acteurs de la procédure (agents et officiers de police judiciaire, parquets et juridictions) et au désengorgement des tribunaux.

Par ailleurs, l'utilisation d'outils modernes et fiables pour constater l'infraction a permis de réduire les risques d'erreurs par rapport au procès-verbal manuscrit, en limitant au strict minimum les tâches de rédaction et en assurant un archivage électronique sécurisé des procès-verbaux.

La généralisation de la verbalisation électronique est achevée dans les services de l'État (police et gendarmerie nationales) depuis juin 2012, conformément au calendrier initial, et le déploiement de la solution électronique continue sa progression dans des collectivités territoriales volontaires. Fin 2020, 4 210 communes utilisaient ainsi une solution de verbalisation électronique, dont la totalité des villes de plus de 50 000 habitants, soit une augmentation de 3 % par rapport à fin 2019. En 2020, les communes équipées du PVe ont généré 6,3 millions d'avis de contravention (ACO) initiaux contre 7,6 millions en 2019 (hors stationnement payant). Depuis novembre 2018, l'application PVe permet la verbalisation non plus seulement de contraventions mais également de certains délits routiers (conduite sans assurance, conduite sans permis, conduite avec permis non adapté). Depuis mi-2020, cette application permet également la verbalisation du délit d'usage de stupéfiants (loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice).

Au total, 12,4 millions d'ACO initiaux PVe – hors stationnement payant et hors délits forfaitisés - ont été envoyés en 2020 (forces de sécurité intérieure et collectivités territoriales), un nombre stable par rapport à 2019. Cette stabilité masque une évolution des natures d'infractions relevées en raison de la crise sanitaire. Les nouvelles natures d'infractions relatives à la Covid-19 (dont absence de port du masque et non respect des mesures de confinement) ont ainsi représenté près de 14 % des infractions relevées via PVe en 2020.

En 2017, l'ANTAI a participé à la modernisation des équipements des forces de l'ordre en finançant 12 722 appareils smartphones/tablettes dans le cadre du projet NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) porté par les directions générales de la gendarmerie et de la police nationales. A ce titre, l'ANTAI a signé une convention pluriannuelle de partenariat 2017-2020 avec les deux directions générales prévoyant le financement par l'agence de la location des nouveaux terminaux.

Au 1^{er} janvier 2018, la décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant sont entrées en vigueur en application de l'article 63 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Cette réforme donne aux collectivités la pleine compétence en matière de réglementation du stationnement payant et implique la suppression du procès-verbal (PV) à 17 euros en cas de non-respect des règles de paiement du stationnement. Le stationnement payant sur voirie est dépénalisé et l'utilisateur qui ne règle pas son

stationnement doit désormais s'acquitter d'une redevance pour occupation du domaine public appelée « forfait de post-stationnement » ou FPS. Dans le cadre de cette réforme, l'ANTAI a développé un nouveau système d'information et mis en place un conventionnement avec les collectivités qui se sont engagées dans la décentralisation du stationnement payant.

Au 31 décembre 2020, 582 collectivités avaient passé une convention avec l'ANTAI et près de 96 % de ces collectivités ont choisi de recourir à la prestation de l'ANTAI pour l'édition et l'envoi des avis de paiement de FPS. A ce titre, l'agence a envoyé 6,6 millions d'avis de paiement en 2020, en baisse de 18 % par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire ayant entraîné une limitation des déplacements et un arrêt – décidé par les collectivités concernées – de l'activité des agents de contrôle du FPS pendant une partie de l'année.

Les 4 % restant ont décidé d'assurer elles-mêmes ou par l'intermédiaire d'un prestataire privé la notification des avis de paiement de FPS. L'ANTAI intervient alors pour émettre les titres exécutoires et traiter les FPS majorés.

En 2020, l'agence a en outre, poursuivi l'adaptation de sa chaîne de production pour traiter les délits forfaitisés (conduite sans permis, conduite sans assurance et conduite avec permis non adapté à la catégorie de véhicule), conformément à la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, auxquels s'ajoute depuis mi-2020, le délit d'usage de stupéfiants. En 2020, l'ANTAI a ainsi procédé à l'envoi de 112 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) contre 48 000 en 2019, soit une progression de 134 %.

Enfin, le recours aux services en ligne a continué à progresser : le taux de contestations effectuées de manière dématérialisée pour la chaîne du PVe contraventionnel est de 61,0% en 2020, soit une hausse de 11,9 points par rapport à 2019.

Le taux de recours au télépaiement - hors stationnement payant - atteint 79,8 % en 2020 (soit +3,9 points par rapport à 2019).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat

INDICATEUR 1.1

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat

INDICATEUR

1.1 – Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2018 Réalisation | 2019 Réalisation | 2020 Prévision PAP 2020 | 2020 Prévision actualisée | 2020 Réalisation | 2020 Cible PAP 2020 |
|--|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------|
| Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères) | % | 98,1 | 94,4 | 96 | 90 | 99,7 | 96 |

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Mode de calcul :

La valeur de cet indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contraventions principalement liés aux règles de stationnement ou de circulation constatés à l'encontre des propriétaires d'un véhicule immatriculé en France, Belgique ou Suisse et des conducteurs ayant fait l'objet d'une interception quel que soit le pays d'immatriculation du véhicule sur le territoire national, par le biais de la verbalisation électronique par les services de l'État et traités par l'ANTAI au cours de l'année considérée.
- au dénominateur : nombre de messages d'infraction émis à l'encontre des propriétaires d'un véhicule immatriculé en France, Belgique ou Suisse et des conducteurs ayant fait l'objet d'une interception quel que soit le pays d'immatriculation du véhicule au moyen d'un dispositif de verbalisation électronique par les services de l'État au cours de l'année considérée.

Le nombre de messages d'infraction est saisi en date d'infraction et le nombre d'avis de contravention est saisi en date d'envoi, tout report d'envoi au moment du changement d'année peut avoir un impact sur ce ratio.

Ce ratio intègre depuis la réalisation 2015 le nombre de paiements immédiats (43 800 en 2016, 41 900 en 2017, 35 900 en 2018, 17 400 en 2019 et 15 400 en 2020).

A noter que cet indicateur comprend également les infractions n'impliquant pas de véhicules immatriculés tel que les infractions commises à pied, à vélo, etc. Les infractions relatives à la crise sanitaire (non relatives à un véhicule) sont donc comprises dans ces résultats.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2020, les services de l'État ont relevé près de 6,2 millions d'infractions (MIF), soit une hausse de 17 % par rapport à 2019, générant un peu moins de 6,1 millions d'avis de contravention (ACO) initiaux, un nombre en hausse de 25 % par rapport à 2019. Moins d'un tiers de ces ACO relèvent des nouvelles infractions liées à la crise de la Covid-19.

Le ratio ACO/MIF 2020 pour les services de l'Etat (99,7 %) est à un niveau supérieur à la cible de 96 %. Le ratio est élevé du fait que l'ANTAI a réussi à traiter la majorité des infractions PVE en temps réel et à rattraper avant la fin de l'année 2020 la quasi-totalité du stock constitué pendant le premier confinement à la suite de l'arrêt d'une partie de la chaîne en raison de la priorisation des traitements des infractions covid-19. A cela, s'ajoute un report important d'envois d'ACO initiaux en début d'année 2020 au lieu de décembre 2019, qui a contribué à la hausse de ce ratio en 2020. En moyenne sur l'ensemble des deux années 2019 et 2020 (élimination des effets de bords liés aux incidents de

fin 2019 ayant conduit à un report important d'envois d'ACO début 2020), ce ratio s'établit à 97,3% pour les services de l'Etat, ce qui est supérieur à la cible de 96%.

Depuis fin 2017, les outils de verbalisation ont été remplacés progressivement par des équipements plus performants dans le cadre du projet de mobilité NEO (nouvel équipement opérationnel) visant à mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Ces nouveaux dispositifs multi-applicatifs intègrent le logiciel PVé en lieu et place des anciens PDA et favorisent l'exécution du service en tout temps et en tout lieu, en offrant plus de mobilité aux agents et davantage de proximité avec les citoyens. Fin décembre 2020, on comptait 57 939 terminaux NEO opérationnels et utilisant l'application PVe (ayant adressé au moins un message d'infraction en 2020).

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|--|--|--------------------------|---|
| | | | | |
| 01 – Déploiement du procès-verbal électronique | 25 200 000 25 200 000 | 1 000 000 1 000 000 | 26 200 000 26 200 000 | 26 200 000 |
| Total des AE prévues en LFI | 25 200 000 | 1 000 000 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | | | | |
| Total des AE ouvertes | 26 200 000 (hors titre 2) | | 26 200 000 | |
| Total des AE consommées | 25 200 000 | 1 000 000 | 26 200 000 | |

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|--|--|--------------------------|---|
| | | | | |
| 01 – Déploiement du procès-verbal électronique | 25 200 000 25 200 000 | 1 000 000 1 000 000 | 26 200 000 26 200 000 | 26 200 000 |
| Total des CP prévus en LFI | 25 200 000 | 1 000 000 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | | | | |
| Total des CP ouverts | 26 200 000 (hors titre 2) | | 26 200 000 | |
| Total des CP consommés | 25 200 000 | 1 000 000 | 26 200 000 | |

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|---|--|--|---|--------------------------|
| | | | | |
| 01 – Déploiement du procès-verbal électronique | 25 200 000 | 1 000 000 | 26 200 000 | 26 200 000 |

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 753

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|---|--|--|---|--------------------------|
| <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019 | | | | |
| | 25 200 000 | 1 000 000 | | 26 200 000 |
| Total des AE prévues en LFI | 25 200 000 | 1 000 000 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| Total des AE consommées | 25 200 000 | 1 000 000 | | 26 200 000 |

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|---|--|--|---|--------------------------|
| <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019 | | | | |
| 01 – Déploiement du procès-verbal électronique | 25 200 000 | 1 000 000 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| | 25 200 000 | 1 000 000 | | 26 200 000 |
| Total des CP prévus en LFI | 25 200 000 | 1 000 000 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| Total des CP consommés | 25 200 000 | 1 000 000 | | 26 200 000 |

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|------------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|
| | Consommées* en 2019 | Ouvertes en LFI pour 2020 | Consommées* en 2020 | Consommés* en 2019 | Ouverts en LFI pour 2020 | Consommés* en 2020 |
| Titre 3 – Dépenses de fonctionnement | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 |
| Subventions pour charges de service public | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 |
| Titre 7 – Dépenses d'opérations financières | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Dotations en fonds propres | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Total hors FdC et AdP | | 26 200 000 | | | 26 200 000 | |
| Total* | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 |

* y.c. FdC et AdP

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i> | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP |
| 01 – Déploiement du procès-verbal électronique | | 26 200 000 26 200 000 | 26 200 000 26 200 000 | | 26 200 000 26 200 000 | 26 200 000 26 200 000 |
| Total des crédits prévus en LFI * | 0 | 26 200 000 | 26 200 000 | 0 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP | | | | | | |
| Total des crédits ouverts | 0 | 26 200 000 | 26 200 000 | 0 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| Total des crédits consommés | 0 | 26 200 000 | 26 200 000 | 0 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| Crédits ouverts - crédits consommés | | | | | | |

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

| | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|-------------|----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| PLF | 0 | 26 200 000 | 26 200 000 | 0 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| Amendements | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LFI | 0 | 26 200 000 | 26 200 000 | 0 | 26 200 000 | 26 200 000 |

La dotation prévue dans le projet de loi de finances initiale pour 2020 (26,2 M€) n'a pas été modifiée au cours du débat parlementaire.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

| AE 2020 | CP 2020 |
|--|---|
| AE ouvertes en 2020 * (E1) 26 200 000 | CP ouverts en 2020 * (P1) 26 200 000 |
| AE engagées en 2020 (E2) 26 200 000 | CP consommés en 2020 (P2) 26 200 000 |
| AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0 | dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0 |
| AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 0 | dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 26 200 000 |

RESTES À PAYER

| | | | | | |
|--|---|--|---|---|---|
| Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0 | | | | | |
| Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0 | | | | | |
| Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0 | - | CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0 | = | Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0 | |
| AE engagées en 2020 (E2) 26 200 000 | - | CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 26 200 000 | = | Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0 | |
| | | | | Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0 | |
| | | | | | Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0 |
| | | | | | Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0 |

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La dépense correspond au versement d'une subvention pour charges de service public à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, opérateur de l'État. Elle s'exécute en AE = CP. Le programme ne présente donc pas de restes à payer en fin d'année.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Déploiement du procès-verbal électronique

| Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i> | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|----------------------------|--------------------------|--|---------------------|--------------------------|--|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| 01 – Déploiement du procès-verbal électronique | | 26 200 000 26 200 000 | 26 200 000 26 200 000 | | 26 200 000 26 200 000 | 26 200 000 26 200 000 |

L'intégralité des crédits ouverts pour 2020, soit 26,2 M€, a été versée à l'Agence nationale de traitement informatisé des infractions (ANTAI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|-------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 |
| Subventions pour charges de service public | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 |
| Titre 7 : Dépenses d'opérations financières | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Dotations en fonds propres | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Total | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 |

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces crédits ont permis à l'ANTAI de financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement, de structure et de pilotage liées au déploiement du Pvé.

Le détail de ces dépenses est présenté dans la partie « Opérateurs » du présent document (cf. infra).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

1 M€ ont été consommés en dotation en fonds propres afin de financer les investissements, conformément à la prévision initiale.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

| Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense | Réalisation 2019 | | Prévision LFI 2020 | | Réalisation 2020 | |
|---|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753) | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| Subventions pour charges de service public | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 |
| Dotations en fonds propres | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Total | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 | 26 200 000 |
| Total des subventions pour charges de service public | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 | 25 200 000 |
| Total des dotations en fonds propres | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |

En 2020, l'ANTAI a bénéficié du versement d'une dotation de 26,2 M€ (25,2 M€ sur le titre des dépenses de fonctionnement et 1 M€ sur le titre des dépenses d'investissement) en provenance du programme 753, conformément à la loi de finances initiale.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

| Opérateur | Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020 | ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes | ETPT rémunérés par les opérateurs | | | | ETPT rémunérés par d'autres collectivités |
|---|--|--|-----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---|
| | | | sous plafond * | hors plafond | dont contrats aidés | dont apprentis | |
| ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions | 0 0 0 | 39 47 38 | 5 8 6 | 0 2 0 | 0 0 0 | 0 0 0 | |
| Total | 0 0 0 | 39 47 38 | 5 8 6 | 0 2 0 | 0 0 0 | 0 0 0 | |

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

| | Prévision ETPT | Réalisation ETPT |
|------------------------------------|----------------|------------------|
| Emplois sous plafond 2020 * | 47 | 38 |

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

| | Prévision ETP | Réalisation ETP |
|------------------------------|------------------|--------------------|
| Schéma d'emplois 2020 en ETP | 3 | 0 |

Au 31 décembre 2020, l'effectif de l'ANTAI s'établissait à 40 ETP pour un plafond d'emplois de 47 ETPT.

L'année 2020 s'est caractérisée par un nombre élevé de départs non anticipés et la difficulté à recruter des emplois d'expertise, malgré une hausse des entrées par rapport à 2019, n'ayant pas permis la réalisation du schéma d'emplois.

OPÉRATEURS

ANTAI - AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'exercice 2020 a été marqué par l'achèvement de la transition des marchés « CNT4 » vers les marchés « CNT5 » qui a débuté à la mi-2019.

Au plan immobilier, le budget initial 2020 intégrait une provision de 24,156 M€ pour l'acquisition du site du Centre national de traitement (CNT) à Rennes dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'option d'achat du nouveau bail conclu en 2018. Les négociations avec les propriétaires ont permis d'aboutir à l'été 2020 à un accord sur le prix d'achat (22,5 M€ net vendeur) et un processus d'achat en deux étapes (signature d'une promesse de vente avant le 31 décembre 2020 et réalisation de la vente au 31 mars 2021).

Le projet d'acquisition du CNT a reçu un avis favorable de la Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) du 25 novembre 2020 puis a été validé par une délibération du conseil d'administration du 26 novembre 2020. La promesse de vente a ainsi pu être signée le 16 décembre 2020. Le coût global de l'opération avec les frais annexes (24,046 M€) s'avère au final légèrement inférieur à l'enveloppe autorisée (24,156 M€). Il permettra d'économiser un loyer d'un peu plus de 2 M€ par an.

En termes de volumétrie, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité opérationnelle de production qui a néanmoins pu être maintenue pendant le premier confinement vers le soutien aux forces de l'ordre et à la verbalisation des nouvelles infractions liées au non-respect des mesures de confinement. Il n'y a eu aucune interruption de la production pendant le second confinement.

S'agissant du contrôle automatisé, 12,9 millions d'avis de contravention (ACO) ont été envoyés pour une prévision initiale de 15 millions. Cela représente néanmoins une légère hausse de 2,4 % par rapport à 2019, cette progression s'expliquant par le faible volume d'ACO envoyés début 2019 en raison des dégradations de radars et également par la capacité de l'Agence à résorber les stocks qui avaient été constitués sur cette chaîne pendant le premier confinement.

S'agissant du PVe (12,4 millions d'ACO envoyés) le niveau d'activité est stable par rapport à 2019. Cette stabilité s'explique, d'une part, par le rattrapage d'envois d'ACO initiaux en janvier-février 2020 pour des infractions de décembre 2019 et, d'autre part, par le traitement des nouvelles infractions pour non-respect des mesures sanitaires (1,7 millions au total) qui ont compensé la baisse sur d'autres infractions, notamment celles concernant le stationnement.

S'agissant du FPS, 6,6 millions d'avis de paiement ont été envoyés, soit une baisse de -18% par rapport à 2019 en raison de l'arrêt ou de la limitation des constatations pendant les périodes de confinement.

Enfin, 112 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour les délits de conduite sans assurance, conduite d'un véhicule sans permis et conduite avec permis non adapté, auxquels s'ajoute depuis mi 2020, le délit d'usage de stupéfiants, ont été envoyées en 2020 contre 48 000 en 2019, soit une hausse de 134 %. Cette hausse est liée à la généralisation de la verbalisation via PVe de l'usage de stupéfiants à partir de septembre mais également au rattrapage d'envois d'AFD au premier semestre 2020 pour des dossiers de fin 2019.

En terme de modernisation de la relation avec les usagers, l'année 2020 s'est traduite par une augmentation significative de l'utilisation des services en ligne :

- Le service de contestation en ligne, lancé en novembre 2015 pour la chaîne du contrôle automatisé et en avril 2017 pour la chaîne du PVe, connaît une forte attractivité. Il a permis de traiter 64,4% des courriers de

contestation reçus en 2020 sur l'ensemble de ces deux chaînes, très nettement supérieur au taux de 52,9% de 2019 (+11,5 points) ainsi qu'à l'objectif de 55% du contrat d'objectif et de performance (COP). Les restrictions de déplacements instaurées dans le cadre de la lutte contre le virus de la covid-19 ont probablement davantage incité les usagers à recourir aux services en ligne.

- Concernant les paiements, on observe une hausse du taux de recours à un service de télépaiement et un recul du chèque, dans la continuité des années précédentes. 76,7% des paiements ont été réalisés via un service de télépaiement en 2020, en hausse de 3,8 points par rapport à 2019, tandis que 18,4% des paiements ont été effectués par chèque, en recul de 2,7 points par rapport à 2019.

Pilotage stratégique de l'opérateur

Conformément aux règles applicables aux opérateurs de l'État en matière de gouvernance, l'ANTAI poursuit plusieurs objectifs stratégiques décrits dans le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2023 adopté par son conseil d'administration le 18 juin 2020. L'évaluation des résultats du COP sera présentée lors du comité des tutelles de juin 2021 et permettra de faire le point sur l'état d'avancement des projets en cours.

Enfin, le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Agence a été voté par le conseil d'administration du 13 mars 2020. Les grandes orientations de ce nouveau SPSI portent sur le maintien des services de direction et de pilotage à Paris intra-muros, la refonte des conditions d'occupation du CNT et le renforcement de la politique environnementale.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

| Programme intéressé Nature de la dépense | Réalisation 2019 | | Prévision LFI 2020 | | Réalisation 2020 | |
|--|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière | 82 000 | 82 000 | 92 000 | 92 000 | 67 920 | 67 920 |
| Subventions pour charges de service public | 67 000 | 67 000 | 77 000 | 77 000 | 52 920 | 52 920 |
| Dotations en fonds propres | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| P753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers | 26 200 | 26 200 | 26 200 | 26 200 | 26 200 | 26 200 |
| Subventions pour charges de service public | 25 200 | 25 200 | 25 200 | 25 200 | 25 200 | 25 200 |
| Dotations en fonds propres | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Total | 108 200 | 108 200 | 118 200 | 118 200 | 94 120 | 94 120 |

En 2020, l'État (programmes 751 et 753) a versé à l'ANTAI un montant total de subventions de 94,12 M€ (78,12 M€ de subventions pour charges de service public et 16 M€ de dotations en fonds propres) permettant de financer les dépenses liées au traitement du contrôle automatisé (CA) et au Procès-verbal électronique (PVe).

La baisse de cette subvention par rapport au montant voté en loi de finances initiale (118,2 M€) s'explique par le moindre niveau de dépenses de l'ANTAI du fait de la crise, notamment sur l'éditique, et par la chute des recettes du compte d'affectation spéciale, qui a réclamé un effort financier de l'ensemble de ses bénéficiaires.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

| Charges | Budget initial 2020 | Compte financier 2020 * | Produits | Budget initial 2020 | Compte financier 2020 * |
|---|---------------------|-------------------------|---|---------------------|-------------------------|
| Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i> | 5 081 450 | 3 828 418 | Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert) | 102 200 102 200 | 78 120 78 120 |
| Fonctionnement autre que les charges de personnel | 109 931 | 90 133 | Fiscalité affectée | | |
| Intervention (le cas échéant) | | | Autres subventions | | |
| Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i> | 12 060 12 060 | 15 635 15 573 62 | Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i> | 24 160 12 000 | 26 683 354 15 180 |
| Total des charges | 115 012 | 93 961 | Total des produits | 126 360 | 104 803 |
| Résultat : bénéfice | 11 348 | 10 842 | Résultat : perte | | |
| Total : équilibre du CR | 126 360 | 104 803 | Total : équilibre du CR | 126 360 | 104 803 |

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

| Emplois | Budget initial 2020 | Compte financier 2020 * | Ressources | Budget initial 2020 | Compte financier 2020 * |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------------|--|---------------------|-------------------------|
| Insuffisance d'autofinancement | | | Capacité d'autofinancement | 11 408 | 10 943 |
| Investissements | 40 785 | 10 505 | Financement de l'actif par l'État | 16 000 | 16 000 |
| | | | Financement de l'actif par les tiers autres que l'État | | |
| | | | Autres ressources | | |
| Remboursement des dettes financières | | | Augmentation des dettes financières | | |
| Total des emplois | 40 785 | 10 505 | Total des ressources | 27 408 | 26 943 |
| Augmentation du fonds de roulement | | 16 438 | Diminution du fonds de roulement | 13 377 | |

* Voté

Le fonds de roulement et la trésorerie au 31/12/2020 sont en progression par rapport à fin 2019 (84,8 M€ contre 68,3 M€ pour le fonds de roulement et 80,1 M€ contre 65,6 M€ pour la trésorerie).

L'augmentation du fonds de roulement et de la trésorerie par rapport à 2019 résulte d'une exécution des dépenses 2020 très inférieure au BI 2020 pour trois raisons principales :

- Les dépenses d'édition et d'affranchissement ont été inférieures de 20,6 M€ en raison de la crise sanitaire ;
- Le décaissement pour l'acquisition du CNT de Rennes (24,1 M€) a été reporté en 2021, l'engagement ayant été effectué fin 2020 ;
- La provision de 5 M€ constituée pour les projets de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) n'a pas été engagée,

Le niveau élevé du fonds de roulement et de la trésorerie présente cependant un caractère temporaire puisque le budget initial 2021 intègre une dépense exceptionnelle de 24,1 M€ en CP pour le paiement de l'acquisition du site du CNT et le report en AE et en CP de la provision de 5 M€ pour les projets de la LOM.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

| Dépenses | Budget initial 2020 | | Compte financier 2020 * | |
|--|---------------------|----------------|-------------------------|---------------|
| | AE | CP | AE | CP |
| Personnel | 5 021 | 5 021 | 4 144 | 4 144 |
| Fonctionnement | 100 630 | 97 931 | 79 587 | 75 647 |
| Intervention | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Investissement | 40 785 | 40 785 | 34 913 | 9 899 |
| Total des dépenses AE (A) CP (B) | 146 436 | 143 737 | 118 644 | 89 690 |
| dont contributions employeur au CAS pensions | 449 | 449 | 418 | 418 |

* Voté

(en milliers d'euros)

| Recettes | Budget initial 2020 | Compte financier 2020 * |
|---|---------------------|-------------------------|
| Recettes globalisées | 130 360 | 104 514 |
| Subvention pour charges de service public | 102 200 | 78 120 |
| Autres financements de l'État | 16 000 | 16 000 |
| Fiscalité affectée | 0 | 0 |
| Autres financements publics | 0 | 0 |
| Recettes propres | 12 160 | 10 394 |
| Recettes fléchées | 0 | 0 |
| Financements de l'État fléchés | 0 | 0 |
| Autres financements publics fléchés | 0 | 0 |
| Recettes propres fléchées | 0 | 0 |
| Total des recettes (C) | 130 360 | 104 514 |
| Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B) | 0 | 14 824 |
| Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C) | 13 377 | 0 |

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

| Destination | Personnel | Fonctionnement | | Intervention | | Investissement | | Total | |
|----------------------------|-----------|----------------|--------|--------------|----|----------------|--------|--------|--------|
| | AE = CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| Centre d'appels | 0 | 4 841 | 4 841 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 841 | 4 841 |
| | 0 | 4 661 | 3 393 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 661 | 3 393 |
| Editique | 0 | 59 976 | 60 995 | 0 | 0 | 1 256 | 1 256 | 61 232 | 62 251 |
| | 0 | 45 622 | 41 305 | 0 | 0 | 1 269 | 300 | 46 891 | 41 605 |
| Equipement PVe | 0 | 12 950 | 4 350 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 950 | 4 350 |
| | 0 | 63 | 2 376 | 0 | 0 | 9 | 130 | 72 | 2 506 |
| Exploitation informatique | 0 | 17 174 | 19 307 | 0 | 0 | 13 873 | 13 873 | 31 047 | 33 180 |
| | 0 | 22 069 | 20 087 | 0 | 0 | 10 361 | 8 951 | 32 430 | 29 038 |
| Forfait post stationnement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 0 | 0 | 11 | 0 | 0 | 0 | 19 | 0 | 30 |
| Gestion du bâtiment | 0 | 1 978 | 4 407 | 0 | 0 | 24 806 | 24 806 | 26 784 | 29 213 |

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

| Destination <i>Budget initial Compte financier *</i> | Personnel | | Fonctionnement | | Intervention | | Investissement | | Total | |
|---|------------------------|---------------------------|--------------------------|----------|--------------|--------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------------|--|
| | AE = CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP | |
| | 0 | 3 601 | 4 485 | 0 | 0 | 22 552 | 113 | 26 153 | 4 598 | |
| Pilotage support | 5 021 4 144 | 3 711 3 571 | 4 031 3 990 | 0 | 0 | 850 722 | 850 386 | 9 582 8 437 | 9 902 8 520 | |
| Total | 5 021 4 144 | 100 630 79 587 | 97 931 75 647 | 0 | 0 | 40 785 34 913 | 40 785 9 899 | 146 436 118 644 | 143 737 89 690 | |

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

| Besoins | Budget initial 2020 | Compte financier 2020 * |
|---|------------------------|----------------------------|
| Solde budgétaire (déficit) (D2) | 13 377 | 0 |
| Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements | 0 | 0 |
| Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins | 85 | 36 |
| Autres décaissements non budgétaires | 200 | 554 |
| Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) | 13 662 | 590 |
| ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1) | 0 | 14 458 |
| Abondement de la trésorerie fléchée | 0 | 0 |
| Abondement de la trésorerie non fléchée | 0 | 14 458 |
| Total des besoins | 13 662 | 15 048 |

* Voté

(en milliers d'euros)

| Financements | Budget initial 2020 | Compte financier 2020 * |
|---|------------------------|----------------------------|
| Solde budgétaire (excédent) (D1) | 0 | 14 824 |
| Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements | 0 | 1 |
| Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement | 75 | 35 |
| Autres encaissements non budgétaires | 100 | 188 |
| Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) | 175 | 15 048 |
| PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2) | 13 487 | 0 |
| Prélèvement sur la trésorerie fléchée | 0 | 0 |
| Prélèvement sur la trésorerie non fléchée | 13 487 | 0 |
| Total des financements | 13 662 | 15 048 |

* Voté

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement et d'intervention (75,6 M€ en CP)

Il s'agit du premier poste de dépenses de l'agence (84%) correspondant pour l'essentiel aux dépenses d'éditique, d'exploitation informatique et de support (gestion du CNT et dépenses courantes de l'agence).

Les dépenses d'éditique 2020 ont connu une baisse de 20,6 M€ par rapport au BI 2020 liée à une baisse notamment du nombre d'avis de contravention au titre du contrôle automatisé et du nombre d'avis de paiement au titre du forfait post-stationnement en raison de la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement (10 M€ en CP)

En baisse par rapport à l'exécution 2019 (11,9 M€), elles concernent principalement des dépenses d'évolution et de développements informatiques. Ces dépenses intègrent les différents paliers d'évolution ou demandes de travaux réalisés dans le cadre des projets relatifs à la modernisation de la chaîne de traitement et des projets spécifiques comme la forfaitisation des délits ainsi que les développements permettant l'intégration des nouvelles infractions liées au non-respect des mesures de confinement et des autres règles sanitaires.

Les dépenses de personnel (4,1 M€ en CP)

L'exécution des dépenses du titre 2, stable par rapport à l'année 2019, est inférieure à la prévision initiale (5 M€). Cette sous-exécution s'explique par la non réalisation du schéma d'emplois 2020 (+6 ETPT sous plafond) et par le non recrutement de 2 apprentis hors plafond, dûs à la difficulté à recruter notamment sur des emplois d'expertise en particulier dans un contexte de crise sanitaire.

RECETTES

Les **recettes 2020** se décomposent comme suit :

- 78,12 M€ de subventions pour charges de service public en baisse de 24,08 M€ par rapport au budget initial 2020. Cet ajustement par rapport au montant prévisionnel (102,2 M€) est intervenu lors du budget rectificatif (-13,58 M€) et lors du dernier versement de la subvention (-10,5 M€) compte tenu de la baisse d'activité ;
- 16 M€ de dotations en fonds propres conformément au budget initial 2020 ;
- 10,4 M€ de recettes propres dont 9,4 M€ de recettes liées à la refacturation des avis de paiement FPS et 1 M€ pour les autres recettes (0,184 M€ de refacturation au titre des prestations SNCF, 0,176 M€ de refacturation au titre des prestations TRANSDEV, 0,572 M€ de remises postales et 0,07 M€ de recettes diverses).

DÉPENSES PAR DESTINATION

Les **dépenses 2020**, qui s'élèvent à un total de 89,7 M€ en CP, se répartissent en 7 grandes catégories de destination en fonction des différentes activités de l'agence :

- **Les dépenses d'édition (41,6 M€ en CP)**, qui constituent le poste principal de l'ANTAI, recouvrent les prestations d'édition, d'affranchissement, de traitement du retour courrier et d'identification des plaques liées à la production des avis de contravention. Ce poste de dépense est très dépendant de l'évolution du nombre d'avis de contravention traités. La baisse constatée par rapport au BI 2020 (62,3 M€) s'explique principalement par la baisse du volume des avis de contravention du contrôle automatisé (12,8 M réalisés contre 15 M prévus dans le BI) et la baisse de l'activité forfait post stationnement (FPS) en raison de la crise sanitaire. Elle résulte également de la baisse des prix obtenue lors du renouvellement du marché d'édition dans le cadre du CNT5 et du développement de la dématérialisation des démarches, notamment les désignations et les contestations.
- **Les dépenses d'exploitation informatique (29 M€ en CP)** représentent le deuxième poste de l'agence et rassemblent l'ensemble des prestations informatiques liées aux différentes applications gérées par l'agence : les systèmes d'information Cœur, Partenaires, Parcours numérique, Paiement, Icam, et CEA.
- **Les dépenses d'équipements relatifs au procès-verbal électronique (2,5 M€ en CP)** concernent la contribution de l'agence à la location des nouveaux matériels de verbalisation NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) afin de mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Fin décembre 2020, l'ANTAI a financé 12 722 terminaux sur les 57 939 terminaux NEO opérationnels.
- **Les dépenses de pilotage (8,5 M€ en CP)** recouvrent les dépenses de ressources humaines, les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les dépenses d'immobilier et de logistique liées au bâtiment du site de Paris.
- **Les dépenses liées à la gestion du centre national de traitement de Rennes (4,6 M€ en CP)** comprennent l'ensemble des dépenses d'entretien, de sécurité et d'immobilier liées aux deux bâtiments de Rennes : le centre national de traitement et le centre de secours.
- **Les dépenses du marché relatif au centre d'appels (3,4 M€)** ont permis de traiter près d'1,2 million d'appels en 2020.
- **Les dépenses liées à la création de chaînes de traitement des forfaits post-stationnement (0,03 M€ en CP)** concernent le solde des prestations du marché passé en 2016 qui ont été réintégrées en CNT5 dans l'exploitation informatique.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

| | Réalisation 2019 (1) | Prévision 2020 (2) | Réalisation 2020 |
|--|-------------------------|-----------------------|------------------|
| Emplois rémunérés par l'opérateur : | 44 | 55 | 44 |
| – sous plafond | 39 | 47 | 38 |
| – hors plafond | 5 | 8 | 6 |
| <i>dont contrats aidés</i> | | 2 | |
| <i>dont apprentis</i> | | | |
| Autres emplois en fonction dans l'opérateur : | | | |
| – rémunérés par l'État par ce programme | | | |
| – rémunérés par l'État par d'autres programmes | | | |
| – rémunérés par d'autres collectivités ou organismes | | | |

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En 2020, 6 créations d'emplois ont été autorisées conformément à la loi de finances initiale 2020 portant le plafond d'emploi de l'ANTAI de 41 ETPT à 47 ETPT :

- 3 ETPT supplémentaires pour permettre à l'agence de poursuivre le renforcement de son expertise et accompagner l'extension de la forfaitisation à de nouveaux délits ;
- 3 ETPT transférés du ministère de la transition écologique et solidaire conformément à la convention cadre relative à la réalisation des projets de contrôle automatisé prévus par la loi d'orientation des mobilités.

Les emplois hors plafond sont passés de 6 à 8 ETPT afin de permettre le recrutement de deux apprentis.

Au 31 décembre 2020, la consommation du plafond d'emplois de l'ANTAI s'établit à 38 ETPT et celle des emplois hors plafond à 5,7 ETPT. L'année 2020 s'est caractérisée par un nombre élevé de départs non anticipés et la difficulté à recruter des emplois d'expertise, malgré une hausse des entrées par rapport à 2019, n'ayant pas permis la réalisation du schéma d'emplois.

Le budget initial 2021 intègre le report intégral du schéma d'emplois 2020.